



## **CAP TA IP1 et IP2 du 1er décembre 2016**

*CGC-Douanes était représentée par L.Gourdon (IP2)*

Cette CAP présidée par la sous-directrice A concernait le tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de 1ère classe et de seconde classe.

Un point d'information préalable a été effectué concernant la mise à disposition de deux collègues de grade IP2, suite à enquête, respectivement auprès de la DGGN en tant qu'officier de liaison et en tant que chargée de mission au MAEDI.

Suite à une question d'une organisation syndicale, la direction générale a précisé que les postes en interministériel peuvent valoriser les parcours des cadres supérieurs et que cela ne peut en aucune manière les pénaliser au niveau de leur déroulé de carrière en douane. Elle souligne que les administrations d'accueil sont d'ailleurs regardantes quant à la qualité des agents qu'elles accueillent.

CGC-Douanes a interrogé l'administration sur la façon dont la douane peut tirer profit de ces compétences nouvellement acquises hors douane et sur les postes proposés au retour. Le bureau A/2 a indiqué qu'il y a un travail de préparation au retour de l'agent mais qu'il n'y a pas nécessairement concordance immédiate entre le poste proposé et celui qui a été quitté. Cependant, le bureau A/2 a conscience qu'il est utile de récupérer le savoir-faire nouvellement acquis ainsi que les réseaux développés par l'agent.

La représentante de la cellule mobilité a souligné que les inspecteurs qui sont mis à disposition - et donc toujours payés par la douane - se voient aussi remettre une lettre de mission et qu'un point est fait avant leur retour pour déterminer le poste le plus adapté en douane.

Par ailleurs, une information a été faite sur une attachée d'administration principale actuellement en poste au sein du ministère de l'intérieur qui va rejoindre prochainement l'équipe douane PNR du fait de ses compétences informatiques. Elle y sera intégrée au grade d'IP1.

21 postes d'IP étaient proposés au TA 2016 compte tenu du ratio pro/pro de 3%. 7 postes ont été attribués lors de la CAP précédente, il en restait donc 14 à affecter. CGC douanes siégeait pour les IP2 : il n'y a pas eu de proposition de l'administration sur les 3 candidatures d'inspecteurs (moyenne d'âge 58 ans) qui candidataient au TA d'IP2.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous défend spécifiquement !*

**BULLETIN D'ADHESION**  
**AU SYNDICAT *CGC-Douanes***

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909**  
**86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS**

**Fiche de renseignements à compléter :**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date et lieu de naissance :** \_\_\_\_\_ **Fonctions :** \_\_\_\_\_

**Grade :** \_\_\_\_\_ **Echelon :** \_\_\_\_\_

**Coordonnées professionnelles :**  
**Service :** \_\_\_\_\_ **Direction :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_ **Fax :** \_\_\_\_\_

**E-mail :** \_\_\_\_\_

**Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :**  
**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_ **E-mail :** \_\_\_\_\_

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

**contacts :**  
tel : 01 53 18 00 72

**Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)**



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous défend spécifiquement !*